

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1er et 16 de chaque mois et se paient d'avance.
LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHE
Trois mois... 5 fr.
Six mois... 9 fr.
Un an... 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL
Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance.
Annonces... 25 c la ligne
Réclames... 50 c.
M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3
M. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

BUREAUX

CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Été.

Tableau 2. Table with multiple columns showing train schedules for various stations including Cahors, Mercuès, Parnac, Luzach, Castelnaud, Puy-l'Évêque, Duravel, Soturac, Fumel, Monsempron-Libos, Agen, Bordeaux, Périgueux, Aurillac, Vierzon, and Paris. Columns include departure and arrival times for omnibus and poste mixte services.

Cahors, le 26 Août 1873.

Au dîner offert par le préfet de l'Eure aux conseillers généraux de ce département, M. Pouyer-Quertier, président du conseil général de l'Eure, ayant porté un toast à M. le duc de Broglie, le vice-président du conseil a répondu en ces termes :

Monsieur le président du conseil général,

Je vous remercie, je remercie ceux de mes collègues qui se sont associés à vos paroles par leur assentiment, des témoignages si chaleureux de sympathie dont vous voulez bien m'honorer. Je les reçois avec une vive satisfaction, non pas en mon nom personnel (je ne mérite de tels éloges pas plus que je ne les recherche), mais au nom du gouvernement que je représente, du Président de la République qui est le chef de ce gouvernement, et de l'Assemblée nationale qui l'a investi de sa confiance.

Le concours que vous nous apportez nous est aussi précieux que nécessaire. Nous sommes engagés dans une lutte périlleuse, non, quoi qu'on en dise, contre aucune institution ou aucune opinion politique, mais contre ces principes destructeurs de l'ordre social qui se sont glissés dans trop d'espaces pendant le trouble causé par nos calamités publiques et qui ont déjà une fois, dans un jour néfaste, mis le comble à nos désastres; cette lutte ne peut être l'œuvre ni d'un seul acte ni d'un seul jour; le mal que nous poursuivons se reproduit sous cent formes différentes; il faut le suivre sous ses déguisements divers et faire face partout, à toute heure, à ses attaques.

Le succès serait impossible si nous ne pouvions compter sur le concours ferme, actif, de tous les gens de bien. Tous également intéressés, quels qu'ils soient et de quelque part qu'ils viennent dans cette cause qui leur est commune, nous pouvons leur promettre l'appui d'une administration vigilante, dévouée à l'inflexible exécution des lois; mais il faut qu'à leur tour ils nous aident et s'aident eux-mêmes; nous ne pouvons rien sans eux, sans leur courage; nous ne pouvons rien surtout sans leur union.

C'est cette union que le gouvernement s'est efforcé de maintenir et qui a fait dans ces derniers temps la force de l'Assemblée nationale. C'est par l'oubli de ses dissentiments intérieurs, par sa résolution de rester unie et serrée autour des principes conservateurs, que la majorité de cette Assemblée s'est montrée digne de la confiance du pays. Le pays s'attend que cette union ne sera pas rompue. Quand va venir à son heure le devoir de traiter les grands problèmes politiques, l'Assemblée saura, j'en ai la confiance, après les avoir abordés en pleine liberté dans une discussion loyale, les résoudre dans un sentiment de concorde, en faisant taire les prétentions et les préférences personnelles, pour ne tenir compte que des périls et ne songer qu'au salut de la société?

Le gage de cette union salutaire, nous le trouvons surtout, laissez-moi le dire, dans le choix qu'a fait l'Assemblée quand elle a disposé naguère du premier poste de l'Etat. M. le préfet rendait tout à l'heure hommage à un passé illustre et à des services éclatants; il avait raison et je ne voudrais affaiblir aucune de ses paroles. La reconnaissance est un grand devoir national; l'Assemblée l'a poussée, je crois, à l'égard du dernier président de la République, jusqu'à une limite qu'elle n'aurait pu franchir sans abdiquer ses droits ou désertier d'autres devoirs

plus impérieux. Mais la part ainsi justement faite à des services que personne ne conteste, le mérite qui s'ignore et qui s'oublie lui-même a droit aussi à notre pas méconnu.

Convenons donc que c'est pour tous les partis une bonne fortune sans pareille que d'avoir pu remettre, d'un commun accord, le dépôt du pouvoir à un homme dont la loyauté sans reproche a découragé la calomnie. Un homme à qui personne n'oserait prêter, même par l'insinuation la plus détournée, soit un calcul, soit une arrière-pensée personnelle; — un homme dont la modestie n'est pas éblouie par l'éclat du rang suprême et qui paraît presque importuné par sa gloire militaire depuis que l'ombre de nos malheurs en a assombri l'auréole; — un homme exempt de cette recherche de popularité et de cet attachement au pouvoir qui dictent souvent aux hommes d'Etat de dangereuses complaisances, voilà bien, dans les périls que nous traversons, le chef naturel des gens de bien. Rangeons-nous tous autour du nom vénéré du maréchal de Mac-Mahon et si nous assurons avec lui le salut de la France, nous aurons mis en lumière un grand enseignement moral plus nécessaire que jamais à recueillir dans les temps de révolution: c'est que, dans la vie privée comme dans la vie publique, la vraie, la suprême habileté, c'est encore l'honneur et la vertu.

En attendant que cette œuvre s'accomplisse, le conseil général de l'Eure peut continuer, dans leur ordre régulier, ses paisibles travaux. Je serai heureux d'être auprès du gouvernement l'interprète des vœux légitimes qu'il peut former au nom de ce beau département dont l'attachement à l'ordre, à l'autorité légale, aux vrais intérêts de la France ne se démentira pas.

Revue des Journaux

Journal de Paris.

Il n'y a pas à tirer plus de vanité qu'il ne convient du succès remporté par les conservateurs dans les élections auxquelles les conseils généraux viennent de se livrer pour le renouvellement de leurs bureaux. Le succès était prévu d'avance. Rien n'est plus conservateur au monde que les conseils généraux. Si le parti conservateur était jamais banni des assemblées politiques dans notre pays, c'est dans les conseils généraux qu'il trouverait un dernier asile. De riches propriétaires fonciers, des industriels ou des commerçants enrichis, aspirant à la députation, d'anciens officiers ministériels en lunettes et en bonnets de soie noire, honnêtes gens vieillissant dans la pratique et le respect des lois, n'arriveront jamais à constituer par leur réunion des assemblées révolutionnaires bien dangereuses. Par conséquent, si la plupart des conseils généraux ont choisi, cette année, leurs présidents parmi les conservateurs, c'est surtout parce qu'ils ont obéi aux sentiments conservateurs dont ils sont naturellement animés. Il ne faut pas oublier non plus que des influences, les causes et les considérations locales jouent un grand rôle dans les élections de cette nature, et que la province se retrouve tout entière, à jour fixe, avec ses préjugés, ses petites passions, ses coteries, dans la salle où se réunit le conseil général.

Aussi trouvons-nous parfaitement injuste et souverainement déplacé que les feuilles radicales attribuent le succès remporté par les conservateurs, dans les élections pour les conseils généraux, à l'influence, à la pression exercée sur ces assemblées par le gouvernement. La vérité est que le gouvernement n'a pas même remué le petit doigt pour exercer une action quelconque sur les conseils généraux ou pour obtenir d'eux une déclaration favorable à sa politique. A-t-on vu, sous le régime inauguré par le 24 Mai, l'ami, le confident du président de la République abuser du poste de confiance qu'il occupait, pour exercer, au profit de ses opinions politiques particulières, une action illégale sur les conseils généraux? A-t-on vu le secrétaire de la présidence, sous le régime du 24 Mai, adresser à ses amis politiques des lettres dans lesquelles il les exhortait à fouler aux pieds les défenses de la loi pour émettre des vœux politiques? A-t-on vu l'honorable M. d'Harcourt engager ses amis à se réunir hors séance pour signer des adresses politiques, et leur conseiller de tourner la loi pour s'éviter la peine de la violer? Ce n'est pas sous la présidence du maréchal de Mac-Mahon qu'on a vu des faits semblables se produire, mais sous celle de l'homme éminent que ses adulateurs comparaient à Périclès et à Washington, sans tenir compte de la différence des temps, ni surtout de celle des caractères. Si donc les conseils généraux ont fait, en nommant leurs bureaux, acte d'adhésion à la politique du gouvernement actuel, c'est qu'ils l'ont bien voulu, et parce que les tendances du gouvernement répondent à leurs tendances particulières.

Patrie.

M. Thiers est devenu, depuis sa chute, très agréable aux Allemands, qui, à Mulhouse, encourageaient les manifestations en sa faveur; il est aussi le chef avoué du parti radical, et c'est lui qui, pendant ces vacances, mène l'agitation républicaine. M. Gambetta, le bavard voyageur, lui a cédé sa place.

C'est bien ainsi que devait finir la longue carrière de M. Thiers. Ce vieillard intrigant, dissolvant, dévoré d'ambition, qui a passé sa vie à révolutionner les gouvernements dont il ne faisait pas partie, devait aller s'éteindre dans l'agitation radicale. Nous n'avons pas cessé de démontrer que ce serait là sa fin inévitable et logique; on nous a longtemps reproché à son égard une sévérité qui n'était que de la clairvoyance. Aujourd'hui la réalité apparaît aux yeux les plus illusionnés: c'est M. Thiers lui-même qui s'est chargé de prouver que nous avions raison.

En veut-on une preuve nouvelle? Un vœu est proposé au conseil général de la Dordogne en faveur de M. Thiers! Par qui? Par le citoyen Mie, l'avocat rouge de Périgueux, le défenseur de tous les internationalistes de tout le Midi, et des accusés les plus radicaux. M. Thiers ayant désormais pour partisans les citoyens Mie et consorts! Quelle fin pour ce vieillard agité qui protestait de ses principes conservateurs! Le voilà aux mains du radicalisme, vers lequel il nous conduisait avec ardeur. Mais il y est allé seul; la France ne l'a pas suivi.

Qu'il y reste; ce sera son légitime et éternel châiment.

Français.

Entre les discours prononcés par les présidents des conseils généraux, il en est un qui mérite d'appeler un moment l'attention: c'est celui de l'honorable M. de Goulard. C'est, croyons-nous, le seul discours de président conservateur d'où la politique n'ait pas été scrupuleusement bannie. L'ancien ministre de l'intérieur a cru probablement qu'il lui était permis, presque imposé, de fournir quelques explications sur le rôle important joué par lui dans la crise du 24 mai. Il l'a fait d'ailleurs avec une parfaite convenance. M. de Goulard le déclare hautement: il était ce ceux qui avaient adhéré « sans réserve » au « programme de conciliation » proposé sous le nom de république conservatrice. Seulement, dit-il, il fallait, pour que ce programme fût applicable et acceptable, que le gouvernement restât uni intimement « au parti de l'ordre, » et acceptât franchement l'appui de toutes les fractions modérées de l'Assemblée. — « Malheureusement, ajoute-t-il, d'autres idées ont prévalu; la préférence ayant été donnée à une politique indécise, dont les tentatives trop complaisantes pour certains hommes et pour certaines doctrines me semblaient mettre en péril les principes conservateurs, c'est-à-dire l'avenir même de notre société, je n'ai point hésité. » C'est là la véritable histoire du 24 mai. Dans leur modération, ces paroles sont la justification la plus éclatante de la conduite des conservateurs, et la condamnation la plus indiscutable de la politique de M. Thiers.

Nous ne savons ce que pourront être, par suite d'événements nouveaux que nul ne prévoyait alors, les corollaires du 24 mai; mais il ne faut pas que ces corollaires induisent l'histoire en erreur. Il convient de bien établir les faits pour que les responsabilités soient connues. M. Thiers n'a pas été renversé parce que des partis poursuivaient un dessein constitutionnel différent du sien; la prétendue « coalition monarchique » n'existait pas alors. M. Thiers a été renversé par les motifs qu'indique M. de Goulard. Ce qui a fait la majorité, c'est la nécessité de protester contre ce que l'ancien ministre appelle, en termes indulgents, la « politique indécise, » et, parmi ceux qui ont formé alors cette majorité, plusieurs, comme M. de Goulard, avaient accepté sans réserve le programme constitutionnel du gouvernement: un plus grand nombre s'y fussent résignés le jour où ils auraient été rassurés sur les intérêts conservateurs.

Quel que soit l'avenir réservé maintenant à la monarchie, ce n'est donc pas elle qui a tué la république conservatrice. La république conservatrice s'est tuée elle-même. Il n'est même pas juste de s'en prendre, comme le faisait M. John Lemoine, aux intempérances et aux impatiences radicales. Ce qui a fait le 24 mai, ce n'est pas l'élection du 27 avril, c'est la manière dont le gouvernement s'est conduit après cette élection.

Si M. Thiers avait compris l'avertissement ou du moins avait eu le courage d'y obéir,



s'il avait saisi cette occasion de déclarer ouvertement la guerre aux radicaux, le 27 avril eût été le point de départ de son salut au lieu d'être sa perte. Mais l'ancien président s'est conduit, au contraire, de telle sorte que M. About pouvait l'autre jour, lui faire un titre auprès de la République française de n'avoir jamais voulu rompre avec les radicaux. De là uniquement est venu le mouvement d'opinion irrésistible qui a groupé en quelques heures cette majorité opposante, résolue, qu'on n'avait pu former sur toute autre question. Si donc M. Thiers se promenant aujourd'hui au milieu des paysages calmes et grandioses de la Suisse, loin de ses flatteurs, loin du théâtre douloureux et irritant de ses fautes et de ses échecs, a assez de liberté d'esprit pour repasser les événements qui viennent de s'accomplir, le discours de M. de Goulard pourra lui être une lumière, et il reconnaîtra alors que ce n'est pas aux monarchistes, ce n'est même pas aux radicaux qu'il doit s'en prendre de sa chute, c'est à lui-même.

**Liberté.**

Un curieux incident s'est produit pendant la séance du conseil général du Rhône. M. Piron, ce même conseiller général du Rhône qui, président naguère la distribution des prix d'une école laïque, s'écriait en présence d'une centaine de bambins : « Souvenez-vous de vos aïeux de 89, de vos pères de 1830, de 1848 et de 1870 », etc., a su, à propos d'un rapport bien anodin, d'ailleurs, concernant la vérification du mobilier de l'hôtel de ville, provoquer un incident des plus tumultueux. « Où est la Marianne ? » demanda M. Piron avec un geste tragique. La Marianne désignée à Lyon, dans le peuple, le buste de la République une, indivisible, armée d'une pique quand on la coule en plâtre, grandeur nature ; simplement coiffée d'un bonnet phrygien quand elle préside en buste aux délibérations du conseil général du Rhône. Où est la Marianne ?

La Marianne, on ne l'a peut-être pas oublié, était une société secrète fondée en 1856, sous l'empire, dans le but d'assassiner Napoléon III et de proclamer la République en France. Les ardoisiers d'Angers, premiers et principaux affiliés de cette société secrète, pour dérouter la police, avaient adopté un jargon politique spécial et dans ce jargon la République s'appelait la Marianne, Napoléon III Badinguet, etc. Cette société ayant eu un grand nombre d'affiliés dans le bassin houiller de la Haute-Loire, on prit, dans les départements voisins, dans toutes les villes manufacturières, comme Saint-Etienne, Lyon, l'habitude de désigner la République par le nom de la Marianne, comme en 1814 et 1816 les militaires en demi-solde du café Lemblin appelaient leur empereur le père la Violette.

M. Pirouton, qui a fait quelques études, assure-t-on, a demandé le rétablissement de la Marianne ; et l'ancien buste avec bonnet phrygien ne s'étant pas retrouvé sous l'escalier qui, depuis quatre-vingts ans, sert d'entrepôt aux bustes de tous les rois et empereurs placés, déplacés et remplacés suivant les caprices du peuple, il a conclu à la votation d'un fonds spécial en vue de replacer « la radicale » sur sa base.

Cette proposition, fort inattendue, a été immédiatement combattue par le préfet. M. Ducros n'a pas eu de peine à rappeler — c'était le beau temps de la République conservatrice — les lettres de M. Thiers, et celles de MM. Casimir Périer et Victor Lefranc, un républicain de la veille, ordonnant l'enlèvement du buste à bonnet phrygien sur la tête duquel avait longtemps flotté le drapeau rouge.

Cet argument sans réplique a soulevé une véritable tempête dans le sein du conseil, où les républicains radicaux sont en majorité. Enfin, M. Feuillat, président, plus avisé, plus sage que ses collègues, a su amener le conseil à donner acte de son rapport au citoyen Pirouton, renvoyant ses conclusions (l'achat d'un nouveau buste) à la commission des intérêts publics.

Nous avons tenu à relever cet incident : la motion Pirouton constituant sans doute le monolithe radical dont la République française menaçait les têtes des conservateurs. Cet incident provoquera partout une douce hilarité ; cet éclat de foudre en carton mérite d'avoir un certain retentissement.

Le conseil général des Ardennes, présidé par M. le général Chanzy, sur lequel on paraissait compter beaucoup et qui n'a fait aucune allusion politique dans son discours d'ouverture, a entendu lecture d'un décret ministériel

annulant une délibération de ce conseil en date du 18 avril dernier, émettant le vœu que le suffrage universel soit déclaré obligatoire dans toutes les élections.

**INFORMATIONS**

On parle de la nomination de M. le duc Decazes à l'ambassade de Londres et de M. le comte de Chaudordy à un poste diplomatique important. Nous souhaitons que cette nouvelle reçoive sa confirmation. Le duc Decazes est un des esprits les plus fins et les plus politiques de l'Assemblée. M. le comte de Chaudordy s'est distingué comme chef du cabinet de M. le ministre des affaires étrangères sous l'Empire, et comme chargé de ce portefeuille à Tours pendant la guerre. La nomination de M. le duc Decazes et de M. le comte de Chaudordy serait accueillie avec faveur, et les deux hommes d'Etat rendraient certainement dans la diplomatie des services excellents.

Nous extrayons du rapport lu par le préfet du Doubs à la première séance du conseil général de ce département les lignes suivantes :

« L'ordre semble renaître partout, et ici je ne parle pas uniquement de l'ordre matériel qui, s'il est indispensable à tout progrès, est insuffisant pour créer rien de durable ; je parle de l'ordre dans son sens le plus élevé, l'ordre moral, dont je rappelle le nom à dessein.

« Malgré les railleries dont il est en ce moment l'objet, ce mot a un sens clair et précis ; en vain l'esprit de parti cherche-t-il à l'obscurcir ; l'idée dont il est la formule est une des bases de la société ; cette société chrétienne, aujourd'hui attaquée avec une ardeur si étrange et que nous avons l'honneur et le devoir de défendre. »

Il vient de se juger à Lyon un procès qui jette un jour nouveau sur la moralité des hommes auxquels la révolution du 4 septembre a ouvert les portes de la vie publique. Un jeune homme, aujourd'hui âgé de 21 ans, M. Bouvier, et qui, avant la chute de l'empire, était employé dans les bureaux du journal *l'Excommunié*, fut brusquement nommé le 4 septembre directeur des prisons du Rhône. Au bout de quinze jours il céda sa place au sieur Braconnier, dont nous avons eu occasion de parler il y a quelques mois. Bouvier devint alors secrétaire du préfet de police de Lyon. En même temps il sollicita l'emploi d'inspecteur en chef des cimetières. La demande fut fortement appuyée par M. Audrieux, le procureur de la République à Lyon.

La place d'inspecteur en chef des cimetières étant déjà attribuée à un autre frère et ami, le citoyen Challemel-Lacour prit un arrêté nommant Bouvier officier de casernement et attribuant à ce jeune homme de dix-huit ans le droit de requérir la force armée.

Comme officier de casernement, Bouvier s'installa à l'établissement des Jésuites de la rue Sainte-Hélène. Une enquête, ouverte depuis le 24 mai dernier, a établi que, pendant cette installation, Bouvier a commis de nombreux vols dans la maison des Jésuites. Il a cru prudent de s'enfuir en Suisse, et c'est par contumace que le tribunal de Lyon l'a condamné, à treize mois de prison.

En même temps que Bouvier, on a jugé un de ses complices, le sieur Loupy, ex-officier des mobilisés du Rhône, et qui était, en cette qualité, caserné dans la maison des Jésuites, où s'était installé Bouvier.

Les perquisitions opérées chez Loupy ont amené la découverte de huit registres contenant la correspondance des Pères Jésuites depuis dix ans, un grand nombre de livres précieux volés chez eux, et tout un arsenal de guerre, fusils, cartouches, sabres, revolvers. Cette dernière découverte sera l'objet d'une poursuite spéciale. Loupy a été condamné à six mois de prison.

**Chronique locale et méridionale.**

La majorité du conseil général a persisté dans sa ligne de conduite exclusive et passionnée. Aucune modification n'a été apportée à la com-

position de cette commission départementale qui a sculevé de si justes froissements dans la conscience publique depuis le mois d'octobre 1871.

Il était permis d'espérer un autre résultat ; il était permis de croire que quelques radicaux ne traîneraient plus à leur suite certains membres du conseil général indécis, timorés, mais au fond conservateurs et attachés à l'ordre. C'est le contraire qui est arrivé. Ces esprits irrésolus ont cru, paraît-il, que les morts pouvaient sortir de leurs tombeaux, et que M. Thiers, nouveau Lazare, apparaîtrait encore au milieu des vivants politiques !....

Du reste, hâtons-nous de dire que la majorité du conseil général n'a été que de trois voix au début de la session, et d'une voix à la fin. Il y a progrès et grand progrès dans le Lot pour les idées conservatrices.

Nous avons prêché l'union et l'apaisement. Nous remercions sincèrement ceux qui ont entendu notre voix.

Quant aux radicaux du conseil général, nous continuerons sans relâche la lutte vigoureuse que nous avons entreprise contre leurs procédés et leurs manœuvres.

On nous assure que M. Roques et les autres membres du Bureau du Conseil général sont allés assurer M. le Préfet de leur concours dévoué et ont fait adhésion complète à la politique résolument conservatrice du gouvernement.

Si, comme nous avons tout lieu de le croire, le bruit de cette démarche est fondé, la déclaration républicaine de M. Roques au *Réformateur*, ne doit pas effrayer beaucoup.

Tous les conseillers généraux assistaient au dîner offert mercredi soir par M. le Préfet. Depuis le 4 septembre, pareil ensemble ne s'était vu ; on le doit certainement aux déclarations fermes et conciliatrices faites au Conseil général par M. Breynat.

**Commission de permanence, nommée le 23 août 1873 :**

Brugalières.....	19	voix.
Cambres.....	47	
Roques.....	15	
De Verninac.....	15	
Teillard.....	15	
Laborie.....	15	

**Vient ensuite :**

Baron Dufour.....	44
Bessières.....	43
Lamaze.....	42
Mayzen.....	42
Calmels d'Artinsac.....	41

**CONSEIL GÉNÉRAL**

Séance du 19 août 1873.

Présidence de M. ROQUES.

Au nom de la même commission, M. Cambres, propose au Conseil de voter la somme de 22,800 fr., pour le service des enfants assistés. Il fait observer toutefois que cette somme ne grèvera le département que pour celle de 18,240 fr., le surplus, soit : 4,560 fr. restera à la charge de l'Etat et des communes qui devront la rembourser au département. Cette somme de 22,800 fr. se décomposera de la manière suivante : service intérieur, nourrices, layettes, 50 fr. ; séjour à l'hospice pour enfants au-dessous de 12 ans, 510 fr. ; pour enfants de 12 à 21 ans, malades compris, 3,240 fr. Service extérieur : pour 210 enfants secourus, 12 enfants trouvés, 39 abandonnés, 28 orphelins pauvres, 8,500 fr. ; vêtements, 2,000 fr. ; mois de nourrices, frais d'école, fournitures scolaires, 8,000 fr. ; indemnités aux préposés de Figeac et Gourdon : Guary, 300 fr., Delpech, 200 fr.

Sur le rapport du même membre, le Conseil vote au sous-chapitre 7.

Art. 1<sup>er</sup>. — Pour secours de route aux voyageurs indigents une somme de 800 fr. M. Limayrac demande si ce secours peut être délivré par tous les maires des cantons. M. le rapporteur répond que ce secours ne peut être payé que sur le vu d'un passe-port avec secours de route délivré par la Préfecture à des voyageurs allant d'un point déterminé à un autre point déterminé.

Art. 2. — Une somme de 2,900 fr. affectée à la propagation de la vaccine.

Art. 3. — Le rapporteur propose de voter une somme de 300 fr. à titre de subvention aux sociétés

de secours mutuel.

Sur l'observation de M. Bessières, qui expose que le secours de 300 fr. voté alors qu'il n'existait que très peu de sociétés de secours mutuels est aujourd'hui insuffisant, qu'il pense que ce crédit devrait au moins être doublé.

Le rapporteur, au nom de la Commission, déclare accepter la proposition de M. Bessières et le Conseil vote la somme de 600 fr.

Art. 4. — Il vote ensuite une somme de 300 fr. pour les dépenses du bureau d'assistance judiciaire.

Art. 5. — Une somme de 500 fr. pour le dépôt de mendicité de Cahors.

Art. 6. — Une somme de 2,500 fr. destinée à secourir les indigents traités dans les établissements thermaux.

Art. 7. — Une somme de 1,500 fr. pour le traitement des malades indigents syphilitiques ou psoriques.

Art. 8. — Une somme de 4,200 fr. pour l'entretien dans les écoles de sourds-muets de Toulouse et de Cahors, d'enfants appartenant au département du Lot.

Il résulte du rapport de M. le Préfet, que deux jeunes élèves de l'école de Toulouse et de l'école de Cahors ont terminé leurs cours, ce qui va laisser libre à l'école de Toulouse une 1/2 bourse et 3/4 de bourse à la maison de Cahors. Des propositions seront faites au Conseil pour la désignation des nouveaux titulaires. Malgré les avantages financiers que pourraient offrir au département les propositions de M. le ministre pour les écoles de Paris et de Chamberg, le Conseil général pense qu'il est plus utile pour le département de conserver les écoles de Toulouse et de Cahors.

Art. 9. — Une somme de 1,000 fr. est inscrite au même sous-chapitre, art. 9, pour l'entretien de jeunes aveugles à l'Institut spécial de Toulouse.

Art. 10. — La Commission propose d'inscrire au budget une somme de 2,000 fr. pour achat de médicaments pour les indigents. M. l'inspecteur de l'assistance publique pense que cette somme sera suffisante pour 1874. Cette proposition est adoptée par le Conseil.

Art. 11. — Le Conseil vote ensuite une somme de 5,000 fr., pour subvention à la maison de refuge et de miséricorde de Cahors. A cette occasion, M. de Verninac fait observer que dans le budget départemental il n'existe pas de subvention aussi élevée que celle accordée à cet établissement, et qu'il serait bon de réduire cette somme qui est dépensée sans contrôle du département et en général pour des personnes appartenant aux villes, mais que peu de malades des campagnes seront admises dans cet Etablissement. M. Bessières répond que Madame Fournié reçoit des malades appartenant à tout le département, cela gratuitement, qu'en conséquence cette subvention ne saurait être diminuée. Après diverses observations, le crédit est voté par le Conseil.

Art. 12. — Une somme de 300 fr. est inscrite au budget comme secours, au couvent des sœurs de la Miséricorde de Cahors. Le sous-chapitre VII demeure arrêté à la somme de 21,600 fr.

**Sous-chapitre VIII. — Néant.**

M. l'ingénieur en chef du service départemental adressé à M. le Préfet, un rapport sur le service des chemins vicinaux, dans lequel il expose que les cantonniers des chemins vicinaux ont demandé une augmentation de salaire. M. l'ingénieur propose d'élever le salaire des cantonniers des chemins vicinaux, savoir :

Pour les cantonniers de 1<sup>re</sup> classe, de 42 à 47 fr. — de 2<sup>e</sup> classe, de 39 à 41 — de 3<sup>e</sup> classe, de 36 à 41

Ce qui laisserait subsister entre les cantonniers des routes et des chemins vicinaux une différence pour la 1<sup>re</sup> classe, de 5 fr. ; pour la 2<sup>e</sup> classe de 2 fr. et rendrait égaux ceux de la 3<sup>e</sup> classe.

Dans son rapport du 23 juin 1853, M. le f. i. d'ingénieur à Figeac, exposait à M. l'ingénieur en chef que les cantonniers des chemins vicinaux étaient dans une position inférieure vis-à-vis de leurs collègues et que cependant ils étaient soumis aux mêmes règlements ; que leur station étant toujours plus longue, souvent de 2 kilomètres, leurs déplacements plus considérable, que la distance rendait leur alimentation plus difficile et qu'il pensait qu'il y avait lieu de les traiter de la même manière que leurs camarades.

M. l'ingénieur en chef ne partage pas cette manière de voir et la commission, par l'organe de son rapporteur M. Dufour, P., propose au Conseil de fixer les traitements des cantonniers de la vicinalité d'après les propositions de M. l'ingénieur en chef.

M. le baron Dufour pense que les cantonniers des chemins vicinaux ont un travail supérieur aux cantonniers des routes départementales, et qu'il est juste de leur donner le même traitement. Plusieurs membres du Conseil : MM. Mayzen, Laborie, de Verninac, Talou disent que c'est de cette manière que les propositions de la commission ont été entendues et que c'est dans le sens de l'égalité entre les cantonniers que leur vote a été acquis aux conclusions de la commission. Le rapporteur modifie ces conclusions et propose de fixer le traitement des cantonniers de la vicinalité comme celui de leurs camarades des routes à 47 fr. pour la première classe, 44 fr. pour la deuxième, et 41 fr. pour la troisième. Ces conclusions sont adoptées à l'unanimité.



**Navigation de la Dordogne. — Modification du service.**

Au nom de la commission des travaux publics, M. de Verninac présente au Conseil le rapport de M. le Préfet, par lequel il annonce que M. le Ministre faisant droit à la demande du Conseil général a rattaché au service ordinaire du département du Lot la partie de la rivière de la Dordogne comprise entre le pont de Souillac et le pont de Mareuil. La commission propose au Conseil de donner acte de cette communication et de demander comme complément de la mesure prise par M. le Ministre d'attribuer au département du Lot sur les fonds attribués à la navigation de la Dordogne une part proportionnelle à la partie de rivière cédée au département.

Ces conclusions sont adoptées.

**Chemin vicinal d'intérêt commun n° 41, déclassement dans la commune de Lacave.**

Sur le rapport du même membre, le conseil par application de l'art. 46 § 8 de la loi du 10 août, vu les délibérations du Conseil municipal de la commune de Lacave, et l'avis du Conseil d'arrondissement de Gourdon prononce le déclassement de la partie du chemin vicinal ordinaire n° 41 compris entre le chemin vicinal ordinaire de la commune de Lacave et la limite de la commune de Mayronne.

Au nom de la commission des travaux publics, M. de Verninac rapporteur propose d'adopter une modification au tracé du chemin vicinal d'intérêt commun n° 12 dans la commune de Carennac, conformément aux conclusions de M. l'Ingénieur en chef, modification causée par une erreur de nivellement dans le projet primitif, et consistant dans la modification de certaines pentes et les constructions de murs de soutènement.

**Foires et Marchés.**

Sur le rapport de M. Talou, le Conseil rejette la demande formée par le conseil municipal de Prayssac, tendant à obtenir la création de douze marchés-foires qui se tiendraient le premier vendredi de chaque mois, la commune de Prayssac possédant déjà douze foires, ce qui paraît suffisant pour les besoins du pays.

Il accorde à la commune d'Esclauzels la création de deux foires qui se tiendront au chef-lieu de la commune; deux des quatre foires proposées dans la demande au choix qui sera arrêté par le conseil municipal entre le 15 janvier, mars, septembre et 20 novembre de chaque année.

Le conseil municipal de Sénailac, canton de Lauzès, demande la création de quatre foires nouvelles qui se tiendraient à son chef-lieu les 5 mars, 6 juin, 6 septembre et 4 décembre de chaque année. Le Conseil, sur le rapport de M. Pradines, accorde la création de deux nouvelles foires qui se tiendront aux jours fixés par le conseil municipal.

Sur le rapport du même membre, le Conseil général accorde à la commune de Montvalent deux foires qui se tiendront au chef-lieu de la commune le 20 de chacun des deux mois qui seront fixés par le Conseil, dans les mois d'avril, mai, septembre et novembre.

Le Conseil autorise, sur le rapport du même membre, la création de deux foires qui se tiendront, l'une à Maniagues, commune de Carennac, le 26 mai de chaque année et l'autre au chef-lieu de Carennac, le 6 août.

Le Conseil général du Lot, sur les conclusions présentées par M. Pradines, au nom de la commission des vœux, donne un avis favorable au changement sollicité par le Conseil municipal de Maurs (Cantal) pour changer en foires fixes tenues le 27 de chacun des mois de janvier, février, juillet, septembre, novembre et décembre, les six foires mobiles qui se tiennent les 2<sup>mes</sup> jeudis de chacun des mêmes mois.

Il donne un avis favorable à la création des foires sollicitées par les communes de Cayrols et Vitrac du Cantal et de la commune de Trentsles du département de Lot-et-Garonne.

Au nom de la même commission M. Duphénieux propose au Conseil d'exprimer le regret de ne pouvoir accorder de subvention à la société hippique française, mais les ressources du département ne lui permettent pas d'ouvrir un crédit pour cet objet, proposition qui est adoptée.

Pour les mêmes motifs le Conseil ne peut allouer de crédit pour indemniser madame Fitte à cause de l'insuffisance de ses frais de tournée dans l'inspection des écoles d'asile.

Pour l'établissement d'un courrier en voitures de Figeac à Latronquièrre et à Souceyrac, correspondant avec les chemins de fer du nord et du midi, qui avancerait pour cette partie du département du Lot la réception des lettres du midi et de l'est de la France. (Courrier de Clermont par Aurillac. — Courrier du Midi par Teyramières, Villefranche. — Courrier du Midi par Rodez et Figeac, de 24 h. sur les réceptions actuelles.

Les signataires des vœux émis sont convaincus que les raisons financières peuvent avoir seules retardé l'exécution d'une amélioration considérable, mais ils espèrent que lors du renouvellement des traités sur les services demandés, les mesures financières permettront de donner satisfaction à des populations qui supportent depuis longtemps un état de choses préjudiciable à leurs intérêts.

Le conseil appuie chaleureusement le vœu émis

par la création du courrier demandé.

Il renouvelle le vœu que les bureaux de distribution de Baynac et des Quatre-Routes, soient convertis au plus tôt en bureaux de plein exercice.

En ce qui touche les autres vœux, le conseil donne acte à M. le préfet, de la communication qu'il lui a faite des réponses de M. le ministre.

Le conseil autorise la création de trois foires nouvelles qui se tiendront au chef-lieu de la commune de Laramière, au jour fixé par le conseil municipal, entre les 27 février, mai et octobre de chaque année.

La séance est levée à 6 h.

**Cour d'assises du Lot.**

Présidence de M. THOLOUZE, conseiller à la Cour d'Agen.

Audiences des 23 et 24 août.

Les nommés Puechmalbec, Ronquette et Rugeprou, reconnus coupables de vols ont été condamnés, tous trois, à 5 ans de réclusion.

Ministère public : M. Cicutat, substitut.

Défenseurs : M. Lagarrigue, Duc et Bousquet.

Cette affaire est la dernière de la session.

L'association pour l'encouragement des Etudes Grecques en France, dont le siège est à l'Ecole des Beaux-Arts à Paris, a décerné un prix au jeune Calmels Gaëtan de Cahors, élève de troisième au Lycée de cette ville, qui a obtenu le 1<sup>er</sup> prix de version Grecque au concours académique.

M. Léon Valéry fait imprimer, en ce moment, un nouveau poème que le public accueillera avec la faveur qu'ont rencontré, dans le monde littéraire, toutes ses œuvres poétiques. Cette nouvelle production a pour sujet la mort des trois archevêques de Paris : Affre, Sibour, Darboy, et retrace les événements qui ont marqué ces trois attentats.

A bientôt l'œuvre nouvelle ! ...

On nous écrit de Luzech :

Un violent orage avec grêle a éclaté hier soir, entre cinq et six heures. La commune de Cambayrac a été complètement ravagée, celles de St-Vincent, Luzech et Parnac, ont également beaucoup souffert.

On nous écrit de Limogne :

L'orage de vendredi 22, a causé de très grands dégâts dans la c<sup>me</sup> de Cénévières. Le tabac a été presque entièrement détruit par la grêle; le dommage causé aux vignes est aussi très considérable.

Les environs de Cahors ont été également fort éprouvés par les orages de samedi et dimanche.

On nous écrit de Lacapelle-Marival :

Dans la soirée du 22 août, un incendie attribué à la foudre a éclaté dans la grange contiguë à la maison d'habitation du nommé Nozières, Richard. Ces deux bâtiments ont été la proie des flammes.

Les pertes sont évaluées à 6,000 fr. rien n'était assuré.

On nous écrit de Gourdon :

Un incendie a complètement détruit, dans la nuit du 22 au 23, la maison du sieur Savy Jean, menuisier à Gourdon, faubourg St-Siméon. Les secours ont été inutiles, à 3 heures du matin tout était détruit.

Les pertes sont évaluées à 4,500 fr. environ.

Les examens du baccalauréat ès-lettres ont été terminés ce matin.

38 candidats se sont présentés aux épreuves 10 seulement ont été admis.

Le lycée de Cahors présentait 8 élèves, 6 ont été admissibles à l'examen oral; 5 ont été définitivement admis : ce sont les jeunes Deloncle, reçu avec mention assez-bien et premier de série, Linol, Labie, Cayla, premier de série, et Romec.

Aux épreuves du baccalauréat ès-sciences, les jeunes Lapouble et Lachaise, élèves du Lycée, ont aussi été reçus.

**Pensionnat des Frères de Figeac.**

DISTRIBUTION DES PRIX.

(Fin du discours de M. Ayma.)

Veillez, Messieurs, me suivre avec attention dans le développement de ces austères considérations.

La pensée de Dieu s'éloigne; la foi en Dieu, qui donne des ailes au génie, fait place à la foi en soi-même, qui gonfle l'homme d'orgueil et l'avilit par l'ivresse des sens; le hideux matérialisme — puisqu'il faut nommer le monstre de son nom officiel, — se substitue aux naïves et fortes croyances qui durant quatorze siècles, valurent à la France d'être appelée la fille aînée de l'Eglise et à nos ancêtres les soldats de Dieu, *Gesta dei per Francos*. (Applaudissements). Des besoins ignorés naguères se sont révélés aux populations. Les perfectionnements inouis de l'industrie, l'avilissement de l'or ont fait à tous une nécessité et une habitude du luxe, ce vice raffiné, réservé autrefois aux classes élevées et qui est toujours à lui-même son châtiement; les arts manuels ont été de plus en plus dédaignés ou rendus inutiles par la substitution des agents mécaniques aux bras de l'homme; l'instruction, en pénétrant au fond des hameaux les plus isolés sans y porter toujours avec elle dans la proportion voulue l'élément religieux, a fait naître en tous lieux des germes hâtifs de civilisation et cette soif de progrès qui en est le premier résultat. Les enfants issus des hautes classes sociales, qui jadis n'avaient, disait-on, que la peine de naître, ont vu que le seul moyen pour eux de ne pas être atteints par le paysan et dépassés par le bourgeois était de prendre bravement leur place dans ce rapide torrent qui entraîne vers l'arbre de la science les générations actuelles.

D'un autre côté le rôle prépondérant qu'ont joué dans toutes nos agitations les hommes instruits, l'incontestable supériorité acquise de nos jours aux hommes de parole ou de plume, l'indépendance assurée aux travaux de l'esprit, tout cela a fait sortir de leur voie une foule de talents vagues, inexpérimentés, ambitieux de mouvement et de vie, qui ont pris pour génie ce qui n'était pour la plupart que la dévorante envie, à laquelle le sentiment religieux n'apportait pas son contrepoids salutaire. Quelques-uns, en trop grand nombre pour le malheur des autres, sont arrivés, je ne dirai pas à la gloire, mais au gain; et la tentation en est venue aux autres plus énergique, plus violente. Le cercle de l'instruction utile a été franchi et l'horizon social déplacé. Aussi, Messieurs, quel étrange spectacle présente la société contemporaine aux regards de l'observateur ! Qu'y voyons-nous ? d'immenses facultés, et rien pour les occuper; des capacités sans nombre, et rien pour les employer; des ambitions sans mesure, et rien pour les satisfaire; une jeunesse ardente débordant chaque année des écoles, se sentant au cœur — non — à la tête, la force de conquérir par le seul élan de sa volonté un avenir sans limites; — puis, à son premier pas dans le monde, des obstacles infranchissables, des refus inflexibles; tout est plein, obstrué : attendez ! Alors on se résigne, mais en frémissant; on brise une à une toutes les chimères rêvées; on trompe les aveugles espérances d'une famille qui souvent manque de pain; on maudit une éducation ruineuse qui a révélé un monde inaccessible; on blasphème contre la société qui prometait tout et qui ne donne rien. (Lamartine)

Mais toujours le jeune homme trompé ne s'arrête pas là; la résignation est une armure qui ne va pas à toutes les âmes; quelques-uns se révoltent, et deviennent une conspiration permanente contre un ordre de choses qui n'a pas de place pour eux; ce sont ces hommes qui remuent partout, dans l'ombre des sociétés secrètes et au grand jour des places publiques, qui jettent leurs passions mécontentes à la presse, qui tirent des égouts les statues sanglantes des proconsuls de nos mauvais jours pour les couronner d'ignobles apothéoses, et souvent — phénomène que l'on aurait cru impossible et que nous avons vu, — pour les faire revivre et les dépasser ! (Applaudissements). Ainsi la patrie a vu s'accroître chaque année comme un fleau le nombre de ces enfants perdus qui, mieux dirigés, devaient faire sa force et sa gloire. Car ces facultés qu'elle appelle, étouffées dans leur germe, ne peuvent manquer de réagir contre leur obstacle; dans le corps social comme en mécanique, tout ce qui ne sert pas nuit, tout ce qui ne vivifie pas tue, tout ce qui n'a pas sa place tend à s'en faire une par la désorganisation et par la violence.

Ce n'est pas un tableau de fantaisie, Messieurs, que je viens de placer sous vos yeux : plus d'une fois la plume a tremblé dans mes mains; mon cœur se déchirait aux souvenirs personnels qui se représentaient à ma pensée et qui m'en fournissaient les principaux traits. Parmi les malheureuses victimes d'une éducation mal équilibrée, j'ai eu l'amère douleur de compter plus d'un de mes anciens élèves, dont l'intelligence supérieure n'avait charmé, mais dont le scepticisme précoce et l'orgueil me causaient des inquiétudes, hélas ! trop justifiées.

Vous n'avez à craindre ici, mes chers enfants,

ni de telles déceptions, ni de si effroyables dangers. Justement alarmés de voir un si grand nombre de jeunes gens, élevés à grands frais pour les professions dites libérales, oublier les champs des aïeux, désertant l'atelier paternel, dédaigner de vivre sur les domaines où vécurent leurs pères, ignorés mais heureux, pour aller dans les villes, appelées par un poète indigné « les étables de la civilisation, » grossir la multitude de plus en plus mêlée des coureurs de places et préparer ainsi par un déclassement funeste des oisifs toujours disponibles pour les entrepreneurs de révolutions, vos parents, dont vous devez bénir la sagesse plus encore que l'affection, vous ont placés dans cette religieuse maison, où d'intelligents statuts, inspirés par la double pensée de ce que le citoyen doit à la Société et de ce que le chrétien doit à Dieu, mettent à votre portée le remède au mal que je viens de constater, remède seul capable, au milieu des terribles crises où se débat le pays, de vous assurer un avenir paisible et honoré.

Le pensionnat des Frères, si heureusement placé sous l'invocation de l'Immaculée Conception, dogme consolant qui fera donner au XIX<sup>e</sup> siècle le nom de *Siècle de Marie*, appelle à lui les enfants et les jeunes gens de 7 à 16 ans, qui, aux connaissances élémentaires, représentant le minimum de l'instruction nécessaire à tous, veulent joindre l'enseignement plus élevé mais toujours pratique appelé par la loi *enseignement secondaire spécial*.

Vos maîtres, tous formés à cet institut célèbre des écoles chrétiennes, dont l'éloge n'est plus à faire, qui distribue l'instruction sur tous les points du globe à près d'un demi million d'enfants, qui marque son sillon glorieux sur les champs de bataille et dans les ambulances aussi bien que dans les concours scolaires et dans les luttes académiques (Applaudissements), vos maîtres, si modestes pour eux-mêmes, n'oublient pas qu'ils ont le devoir et qu'ils doivent accepter la prétention se former et d'élever des jeunes gens destinés par leur position de famille à un milieu social d'où une instruction incomplète et une mauvaise éducation les éloigneraient comme indignes d'y tenir une place honorable.

Des classes méthodiquement graduées reçoivent les enfants qui leur sont confiés, et les font progressivement parvenir, sans les surmener, de l'instruction élémentaire jusqu'à l'instruction complète des Lycées et Collèges, allégée seulement de la connaissance des langues si bien appelées *mortes*, qui, nous l'avons vu, seraient pour eux une superfétation et un danger.

Je ne veux pas fatiguer par des détails de programme l'attention de mon auditoire, ni mettre à une plus longue épreuve la légitime impatience des vainqueurs et des mères; qu'il me suffise de constater qu'après avoir parcouru les étapes successives du cours d'études, l'élève du Pensionnat voit s'ouvrir devant lui, selon les désirs de sa famille et sa vocation, la carrière de l'enseignement, l'Ecole des arts et métiers, l'Ecole des mineurs, l'Ecole vétérinaire, l'Ecole normale, le Prytanée militaire, le Volontariat, l'Administration des postes, des télégraphes, des chemins de fer et des Contributions indirectes. Sans remonter au-delà de l'année qui finit en ce jour, que de succès, d'autant plus glorieux qu'ils ont été plus vaillamment disputés, confirment le passé de l'Etablissement et garantissent l'avenir ! Huit brevets d'instituteur, deux admissions à l'Ecole normale, une médaille d'argent à l'Exposition scolaire, dix-sept places dans les Contributions : quel établissement présente de plus heureux résultats pour justifier et encourager la confiance des familles ? (Applaudissements).

Mais vous avez bien compris, Messieurs, que cette abondante moisson ne vient pas toute seule : « Celui qui soigne ses figiers, dit le *Livre inspiré des Proverbes*, en mangera les fruits. » Le Pensionnat des Frères est une immense ruche où de laborieuses abeilles confectionnent par des soins assidus le miel parfumé d'une éducation chrétienne.

Malheureux ! en prononçant ce mot, je m'aperçois que je ne vous ai pas, ou presque pas parlé de religion, ni de l'attention que l'on donne ici à ces rapports de l'homme avec Dieu.

Puisque la faute est commise, et qu'il est trop tard pour revenir sur mes pas, laissez-moi remplacer par un souvenir historique ce que j'aurais eu à vous dire du sentiment religieux et des pratiques qui en sont l'expression extérieure.

Vers le milieu du VI<sup>e</sup> siècle, à l'époque la plus dramatique sans contredit de notre histoire, apparaît un saint évêque et un inimitable annaliste, Grégoire de Tours. « Témoin intelligent et témoin attristé de cette confusion d'hommes et de choses, de ces crimes et de ces catastrophes au milieu desquels se poursuit le déclin irrésistible de la vieille civilisation (1), » il prélude à ses admirables récits par la paraphrase du *Credo*, et il en donne cette raison, qui nous paraît aujourd'hui bien bizarre dans la bouche d'un évêque : « *Ut nemo qui legerit dubitet me esse catholicum*, pour

(1) Aug. Thierry, *Récits des temps mérovingiens*, t. I, p. 4.



que nul de ceux qui me liront ne doute, dit-il, que je sois catholique. »

N'est-il pas vrai, Messieurs, qu'une telle précaution est ici superflue? Tout ici, depuis la présence de ce nombreux clergé groupé pour cette fête autour de son doyen et de son modèle, jusqu'à ces symboles pieux à chaque pas rencontrés comme des signes de foi, jusqu'au choix que l'on a fait pour présider cette solennité chrétienne d'un écrivain décoré par l'Auguste Pontife-Roi, tout ne dit-il pas que nous sommes une assemblée catholique? Et qu'avons-nous besoin de professer une foi que les actes attestent plus éloquemment que toutes les paroles? (Applaudissements.)

Appréciez donc, ô parents et élèves, comme vous le devez le bienfait de l'éducation si complètement française qui se distribue dans cette maison. Oui, complètement française, j'insiste. (Applaudissements.) Descendants de ces vaillantes dames qui, au XIV<sup>e</sup> siècle, pour payer la rançon de votre cité tombée au pouvoir des Anglais, n'hésitèrent pas à vendre leurs parures et leurs bijoux les plus précieux, ne craignez pas que la religion éteigne dans le cœur de vos enfants le feu sacré du patriotisme. (Applaudissements.) Dans nos récents désastres, — ils seront récents, Messieurs, tant qu'ils ne seront pas réparés (Applaudissements), — ce sont surtout les catholiques qui ont montré ce que peut l'alliance du patriotisme et de la foi, en maintenant sans tache au prix de leur sang l'honneur du drapeau français. Grâce à eux, le France a eu ses Machabées: elle les retrouvera, comptons-y, à l'heure déjà peut-être marquée par la Providence. (Applaudissements.)

Chers enfants! « Vous mettez fin à ce discours. » Vos jeunes âmes sont comme était la terre aux premiers jours du monde, informes et toutes nues, sans fruits et sans ornements: les ténèbres en couvrent la face (1), et pour que cette stérilité produise des fleurs odorantes et des fruits savoureux; pour que ces ténèbres se dissipent et fassent place aux lumières et aux rayons, il faut que l'esprit de Dieu soit porté sur ce chaos (2); il faut que cet esprit couve et féconde les germes (3) déposés dans vos cœurs par vos maîtres si dévoués et si bons. Alors, seulement alors, la fleur ne sera pas menteuse; elle portera le fruit qu'elle avait annoncé; et ce fruit ne sera pas semblable à celui qui croît sur les plages maudites de la Mer-Morte, et dont les voyageurs nous disent que sous une enveloppe séduisante il ne cache qu'une cendre fétide et que le vent dissipe; ce fruit sera digne d'une créature faite à l'image de Dieu; ce fruit, première et douce récompense de vos maîtres, de vos protecteurs et de vos familles, ce seront de bonnes œuvres, des œuvres utiles; ce fruit, en un mot, ce sera la vertu! (Applaudissements prolongés.)

(1) Terra autem erat inanis et vacua, et tenebrae erant super faciem abyssi. (Gen. 1. 2.)  
(2) .... Et spiritus Dei ferebatur super aquas (ibid.)  
(3) Milton, Paradis perdu, liv. 1, 5.

Pour la chronique locale: A. Laytou,

Bulletin Agricole

On lit dans la chronique agricole de l'Économiste français :

« Les correspondances qui nous arrivent de la province sont, sauf de rares exceptions, unanimes dans la constatation d'un déficit sérieux dans la récolte des céréales.

« La moisson des blés, terminée presque partout, permet d'apprécier, d'une manière positive le rendement en quantité et en qualité, et les battages en cours d'exécution peuvent servir de base pour l'ensemble de la récolte. Le Midi accuse un déficit d'un quart, comparativement à une année moyenne. L'Est est beaucoup plus mal partagé encore; sur quelques points le déficit dépasse un tiers.

« L'Ouest varie beaucoup selon la nature des terres. Dans les contrées à terrains argileux, le déficit est d'un quart; il est à peine sensible dans les terrains calcaires. Les terres sablonneuses à sous-sol imperméable donnent à peine quatre fois la semence.

« Le centre est médiocre, principalement la Beauce, où le rendement moyen de l'hectare ne semble pas devoir dépasser 15 hectolitres, quand dans les années ordinaires il est de 21 à 23 hectolitres. La Brie est un peu mieux partagée; mais le Berry, le Bourbonnais et le Nivernais accusent un déficit d'un tiers.

« Le Nord et le Nord-Ouest, dont les récoltes avaient conservé avant la maturité une belle apparence, ont souffert de l'échaudage et n'ont que des blés maigres et d'un poids inférieur en général à 77 kilogrammes à l'hectolitre.

« La récolte n'étant pas encore terminée dans ces contrées, il est difficile de se prononcer sur le rendement moyen de l'hectare. On suppose qu'il variera de 17 à 18 hectolitres, au lieu de 25 à 28 qui est le rendement d'une année moyenne.

« La récolte des seigles, sur laquelle on est fixé, est à peine le quart d'une année ordinaire. L'orge et l'avoine seront abondantes et de bonne qualité.

« En présence de ces tristes résultats, les cours de tous ces grains ont acquis une plus-value sensible. »

Marchés aux bestiaux de La Villette.

Paris, 25 août 1873.

- Bœufs, 4 fr. 60 à 1 fr. 86;
- Vaches, 1 fr. 44 à 1 fr. 76;
- Taureaux, 1 fr. 35 à 1 fr. 62;
- Veaux, 1 fr. 40 à 1 fr. 85;
- Moutons, 1 fr. 55 à 2 fr. 06;
- Porcs gras, 1 fr. 40 à 1 fr. 56;
- Vente lente.

Bourse de Paris.

Paris, 26 Août 1873, soir.

Rente 3 p. %	57,60
— 4 1/2 p. %	83,50
— 5 p. %	91,70
— 5 p. %	91,15

Annonces

SANTÉ A TOUS

rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé Revalescière Du Barry, de Londres.

Vendu maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

Tout malade trouve, par la douce Revalescière Du Barry, santé, énergie, appétit, bonne digestion et non sommeil. Elle combat avec succès, sans médecine, ni purges, ni frictions, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 175,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, M<sup>me</sup> la marquise de Bréhan, etc., etc.

D Certifié n° 56,935.

Barr (Bas-Rhin), 4 juin 1861.

Monsieur. — La Revalescière a agi sur moi merveilleusement: mes forces reviennent et une nouvelle vie m'anime, comme celle de la jeunesse. Mon appétit, qui pendant plusieurs années a été nul, est revenu admirablement, et la pression et le serrement de ma tête, qui depuis quarante ans s'étaient fixés à l'état chronique, ne me tourmentent plus.

DAVID RUFF, propriétaire.

Six fois plus nourrissante que la viande, sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes 1/4 k., 2 fr. 25; 1/2 k., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière qu'on peut manger en tout temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La Revalescière Chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire, sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr.; ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Cahors, chez Vinel, pharmacien, DU BARRY et Co, 26, place Vendôme, Paris.

Crédit foncier de France.

Emission à 435 fr. d'Obligations communales de 500 francs 5 0/0. Emissions au pair d'Obligations communales 5 1/2 0/0, à 5, 6, 7, 8, 9, ou 10 ans d'échéance. — On souscrit à Paris au Crédit foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, n° 19; — dans les départements, aux Recettes des finances, chez MM les notaires et chez tous les correspondants du Crédit foncier.

On peut chez les mêmes intermédiaires se procurer, au cours, des obligations communales 5 %, rapportant 15 francs et remboursables à 300 fr.

L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL  
N° 1591. — 23 Août 1873.

Texte: Histoire de la semaine. — Courrier de Paris, par M. Philibert Audebrand. — Nos gravures: Frohsdorff; — Reconstruction de la colonne Vendôme; — Le grand escalier d'honneur du nouvel Opéra; — Marché d'Anvers; — Entrée des Français à Pont-à-Mousson; — Inauguration de la statue de lord Cochrane; — L'ouragan de Nîmes; — La Cage d'or, nouvelle, par M. G. de Cherville (suite). — Les Théâtres. — Bulletin bibliographique. — Bigarrures anecdotiques: l'esprit de parti (suite). — Histoire de la Colonne, par M. Jules Dementhe (deuxième article).

Gravures: Le château de Frohsdorff; vue prise du côté de la façade principale. — La reconstruction de la colonne Vendôme: redressement des pièces de la colonne dans l'usine de MM. Monduit et Bechet; — L'ajustage des pièces. — Le nouvel Opéra: état actuel des travaux dans l'escalier d'honneur. — Marché à Anvers (XVIII<sup>e</sup> siècle), d'après le tableau de M. Hugo Salmon. — L'évacuation: entrée des troupes françaises à Pont-à-Mousson. — Valparaiso: inauguration de la statue de lord Cochrane. — L'ouragan du 9 août à Nîmes. — Échees. — Rébus.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 38<sup>e</sup> livraison (23 août 1873). — TEXTE: Une Œuvre, par M<sup>me</sup> de Witt. — La Fresque de la Magliana, par H. Norval. — Le Jeu d'Échecs, par P. Vincent. — La Ferme des Quatre-Chênes, par J. Girardin. — Concours des Lycées de Paris, de Versailles et des départements. — Le Turkestan: la Conquête russe, par Louis Rousselet. — Gertrude par la comtesse de Sannois.

DESSINS par Emile Bayard, Sedoff, Gilbert, etc.

Bureaux à la librairie HACHETTE, boulevard Saint-Germain, n° 79, à Paris.

LIBRAIRIE HACHETTE ET Co

boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le Dictionnaire de la Langue française, par E. LITTRÉ, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 4 fr.

L'ouvrage complet formera 110 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 28<sup>e</sup> fascicule, DES à DEV, est en vente.

Pour les extraits et articles non signés, Le propriétaire-gérant, A. Laytou.

AVIS IMPORTANT

JULHIA

Fondeur, à Cahors (Lot)

Fabricant de grenaille fonte de chasse,

Prévient sa clientèle, que certains négociants, vendent cet article, comme provenant de la Fonderie Julhia. Pour éviter toute contrefaçon, tous les sacs sortis de sa fabrique porteront son estampille :

JULHIA, fondeur

CAHORS

ETABLISSEMENT THERMAL

VICHY

(Allier) PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT (Allier) SAISON DES BAINS

A l'Établissement de Vichy, l'un des mieux installés de l'Europe, on trouve Bains et Douches de toute espèce pour le traitement des maladies de l'estomac, du foie, de la vessie, gravelle, diabète, goutte, calculs urinaires, etc. Tous les jours, du 15 mai au 15 septembre: Théâtre et Concerts au Casino. — Musique dans le Parc. — Cabinets de lecture. — Salon réservé aux Dames. — Salons de jeux, de conversations et de Billards.

Tous les chemins de fer conduisent à Vichy.

Tous les renseignements sont envoyés gratuitement. Ecrire: Administration de la C<sup>ie</sup> concessionnaire, PARIS, 23, boulevard Montmartre.

A Cahors, chez M. DULAC, pharmacien. Chez M. VINEL, pharmacien-drogiste.

AVIS

EXCELLENTE QUALITÉ DE PAIN. — DE GRAINES DE TOUTE SORTE.

chez CONTOU, boulanger, rue St-James, à Cahors.

PILULES GOURMANDES CAUVIN

VÉGÉTALES. — 55, Boul. Sébastopol, Paris. Hygiéniques, préventives, curatives de la Constipation et de tous les maux qui résultent des maladies. 30 ans de succès attestés en France et à l'Étranger. Broc. et 1/2 B<sup>o</sup> de 30 pil. 2 fr.

Dépôt à Cahors, chez M. DUC, pharmacien.

A céder de suite pour cause de départ

La LIBRAIRIE religieuse, classique et littéraire

DE CALMETTE, FILS.

MAISON DE FOLMONT, BOULEVARD NORD, CAHORS.

Cette Maison qui a au moins 150 ans d'existence a été dirigée depuis 1833 par Calmette, père. Sa renommée bien établie, sa clientèle choisie, et son assortiment des plus variés, en font une des bonnes librairies de province. Cet établissement conviendrait à des jeunes gens actifs, qui voudraient y fonder un centre de commerce d'où l'on pourrait rayonner facilement et avec succès dans tout le pays.

Facilités pour le paiement. — Affaire sérieuse.

Le vendeur traiterait en bloc ou en détail.

En vente à la même Librairie

- Questionnaire des examens du volontariat, d'après les programmes officiels, par BOURSIN. — 1 vol. in-18. 1 fr. »
- Manuel des aspirants au volontariat, par BOURSIN, 1<sup>re</sup> partie agriculture. — 1 vol. in-12. 2 fr. »
- Manuel des aspirants au volontariat, par BOURSIN, 2<sup>e</sup> partie Commerce. — 1 vol. in-12. 3 fr. »

Papeterie. — Commission en librairie.

Photographies du maréchal et de la maréchale de Mac-Mahon



ENGRAIS RICHE BONDY

DE la Compagnie Anglaise des Engrais DOSAGE GARANTI 5 à 60/0 d'azote; 10 à 12/0 d'acide phosphorique assimilable. Prix: 30 fr. les 100 kilos, livrables à Bondy. FACILITÉ DE PAIEMENT. TH. PILTER, agent général, 68, quai Jemmapes, Paris.

PÂTE ET SIROP DE BERTHÉ A LA CODÉINE

Aucun médicament ne calme plus sûrement les toux opiniâtres de la Grippe, du Catarrhe, de la Coqueluche, de la Bronchite, de la Phthisie, et toutes les irritations de poitrine. Dépôt à Paris, Pharmacie du Louvre, 151, rue St-Honoré, et dans toutes les Pharmacies.

ECOLE DE NOTARIAT

Enregistrement et Hypothèques. Institué pour suppléer à l'insuffisance du stage.

A Toulouse, rue Bellegarde, 47.

Directeur: M. Cléri-Malgé

ONZIÈME ANNÉE.

Résultats de 1872-1873:

8 examens savoir: 5 à la faculté de droit, 4 reçus; (de ce dernier nombre est un premier examen de doctorat passé avec grand succès), et trois devant des chambres de notaire, tous reçus.

PRIX:

Année scolaire, payable moitié en entrant, et l'autre moitié le 1<sup>er</sup> mars suivant. 420 fr. Forfait, capacité en 8 mois, dont moitié en entrant et l'autre moitié 4 mois après. 1,500 fr. Leçons particulières: 150 fr. par mois et d'avance.

La rentrée aura lieu le 15 octobre prochain (prévenir.)

GRAND SUCCÈS

LA VELOUPINE

est une poudre de riz spéciale préparée au bismuth,

par conséquent d'une action salutaire sur la peau.

Elle est adhérente et invisible; aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

CH. FAY

Parfumeur, rue de la Paix, 9